



SECONDE GENERALE et TECHNOLOGIQUE

Les options « musique » au lycée : ARTS DU SON ou FACULTATIVE



Vous entrez en seconde...

Vous aimez la musique, chantez ou jouez d'un instrument...

Vous avez envie d'avoir des points supplémentaires au baccalauréat, alors...

Pourquoi ne pas continuer la musique au lycée ?

RECRUTEMENT DEPARTEMENTAL (Val De Marne)

Ce choix concerne tous les élèves entrant en classe de seconde scolarisés dans le district de Choisy-Le-Roi et ceux ayant été scolarisés en classe CHAM d'un collège du Val de Marne (dans la limite des capacités d'accueil).

Deux options « musique » vous sont proposées :

- La 1^{ère} est l'enseignement d'exploration « arts du son » comprenant 1h30 de musique et 30 minutes de physique (en lien avec l'acoustique) par semaine + un atelier de pratique collective (la chorale ou l'orchestre). Les élèves hors secteur ayant suivi un cursus de CHAM sont acceptés.
- La 2^{ème} est l'option musique facultative (que vous prenez en plus de vos 2 options d'exploration) comprenant 2h de musique par semaine + un atelier de pratique collective (la chorale ou l'orchestre). Seuls les élèves du secteur peuvent choisir cet enseignement.

Ces 2 options vont vous permettre de consolider vos connaissances musicales, de découvrir tous les styles et toutes les époques (de Mozart au gospel, de la musique du moyen-âge à l'électro en passant par les musiques du monde) et de comprendre les œuvres en les analysant. Parallèlement à cette formation musicale et artistique, la pratique, vocale ou instrumentale, sera omniprésente par des concerts réalisés par l'orchestre et la chorale au lycée, à Thiais, Choisy-Le-Roi, Paris...

Ces options s'appuient également sur des :

- * **projets** (d'écriture de chansons, rédaction de critiques musicales, création de bande sonore de film muet, de déambulation musicale et chorégraphique...)
- * **partenariats** (Opéra de Paris avec *Dix mois d'école* et *d'Opéra*, Pietragalla Compagnie, La Muse en circuit, CRR de Paris, la MAC de Créteil, Grand prix lycéen des compositeurs...)
- * **sorties** (inter-musées La cité de la musique et les lieux musicaux à Versailles, Cité du patrimoine et de l'architecture, Musée de la vie romantique, Musée du Louvre...)
- * **concerts** (Opéra de Paris, La Maison de la Radio, La philharmonie de Paris, Le théâtre des Champs-Élysées, La salle Pleyel, Le cirque d'hiver, Le pavillon Baltard...)
- * **voyages** (Blois, Amboise, Chambord, Lyon, Arles, Orange, Avignon, Cologne, Leipzig, Weimar, Bayreuth, Anvers, Amsterdam, Bruges, Rotterdam, Vienne...).

Pour réussir, l'élève ne doit pas présenter de **prérequis technique ou culturel** en revanche et devra être animé par une réelle motivation.

Et après la classe de 2^{ème}?

Vous pourrez continuer en 1^{ère} et en terminale soit en poursuivant :

- * l'option facultative (même horaires qu'en 2^{ème}) et dans ce cas seuls les points obtenus au-dessus de la moyenne seront pris en compte pour le baccalauréat
- * et/ou l'option de spécialité musique de la section Littéraire (4h/semaine au lieu de 2h en facultatif) qui comptabilise un coefficient 6 pour le baccalauréat.

LYCEE GUILLAUME APOLLINAIRE de THIAIS

<http://lycee-apolinaire-thiais.fr/>

42, rue du Pavé de Grignon 94320 THIAIS

Tel : 01 48 52 58 77

accès : RER SNCF ligne C, bus RATP lignes TVM, 392, 396, 183

Contact du professeur de musique coordonnateur : florence.blanc-canty@ac-creteil.fr

